

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 3044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 14

présenté par
Mme Le Dissez

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« elles-mêmes »

le mot :

« directement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.